

Solidarité avec Faty, licenciée par Arcade

pour son rôle dans la lutte contre l'exploitation

Tout le monde s'en souvient : en février 2003, une trentaine de femmes de chambre salariées de la société Arcade, mais travaillant de fait pour le groupe ACCOR, faisaient céder leur employeur, au bout d'un an de grève. Une grève qui avait mis en lumière et fait connaître au grand public les conditions de travail quasi esclavagistes qui leur étaient imposées.

Arcade est une de ces sociétés sous-traitantes qui assurent le nettoyage dans les locaux d'entreprises diverses. Et notamment dans les chambres de la majorité des hôtels français du groupe ACCOR (Etap, Formule 1, Frantour, Ibis, Mercure, Novotel, Sofitel...). Pour cela elle embauche essentiellement des femmes immigrées, sachant souvent à peine lire ou écrire, parfois sans papiers, donc en position de grande faiblesse face à leurs exploités. La sous-traitance, c'est les conditions de travail du tiers monde introduites chez nous, dans l'ignorance et l'indifférence générale.

Par leur longue lutte, les grévistes, bien que minoritaires, avaient obtenu des résultats : la direction d'ACCOR, directement mise en cause, avait dû élaborer une « charte » préconisant un relatif alignement des conditions de travail des salariés de la sous-traitance sur celles des salariés du groupe ; et, par contrecoup, la direction d'Arcade avait fini par signer un contrat entérinant notamment une baisse des cadences imposées, principale revendication des grévistes.

Pourtant, un an plus tard, on s'aperçoit que la direction d'Arcade revient peu à peu sur ses engagements et renoue, partout où elle peut jouer sur la peur et l'ignorance, avec ses pratiques antérieures : heures sup non enregistrées donc non payées, horaires contractuels non respectés, cadences accélérées, cartes Orange non remboursées...

Mais **pour mener cette contre-offensive, la direction d'Arcade doit briser les résistances**. Rien d'étonnant, donc, à ce que Faty Mayan, qui avait joué un rôle de premier plan dans la grève et qui, en tant que déléguée syndicale SUD et membre du CHST et du CE, continue à mener la lutte au quotidien, soit la première visée. Sous prétexte de dépassement de ses heures de délégation, elle vient d'être licenciée.

Bien qu'entériné par l'inspectrice du travail, le dossier de licenciement présente de nombreuses failles sur le plan juridique, que son syndicat compte bien mettre en lumière devant les diverses instances qu'il a saisies. Mais nous savons à quel point les procédures peuvent traîner en longueur. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut dès maintenant montrer à la direction d'Arcade que Faty n'est pas isolée et qu'en cherchant à se débarrasser d'elle, elle ne fait que revivifier le soutien dont avaient bénéficié ces femmes qui avaient brisé la peur et osé affronter leur employeur.

POUR L'AIDER A POURSUIVRE LA LUTTE, MANIFESTONS NOTRE SOLIDARITE PAR TOUS LES MOYENS

Partout où c'est possible, dénonçons publiquement ce licenciement.

Signer et faire signer des pétitions, écrire pour protester à la direction d'Arcade (80 rue du Fbg-St-Denis, 75010) ou à ses donneurs d'ordres (Accor, DRH, 33 av. du Maine, 75015), est à la portée de chacun.

Protester collectivement auprès des entreprises et institutions qui recourent aux services d'Arcade, surtout quand on y travaille, est encore plus efficace. Cessons d'oublier l'existence de ceux qui nettoient nos bureaux ou nos chambres d'hôtel !

Enfin, tout soutien financier, même limité, aidera Faty et sa famille à résister le temps nécessaire à sa réintégration.

Collectif de solidarité avec Faty et les salariés d'Arcade

Contact: fatysolidarite@hotmail.com

Contact SUD : 01.42.43.12.24 ou federationsudrail@wanadoo.fr

Chèques à l'ordre de SUD Propreté et services, à envoyer à SUD Rail, 17 boulevard de la Libération, 93200 Saint-Denis, en indiquant au dos du chèque "solidarité avec Faty".

Infos sur la grève des salariées d'Arcade de 2002-2003 sur le site : http://www.ac.eu.org/article.php3?id_article=73